



26, rue Cambacères
75008 Paris



CONCEPT AUDIT & ASSOCIES



1, rue du Départ
75014 Paris

FONCIERE VOLTA

Siège social : 3, Avenue Hoche - 75008 PARIS
Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

(Assemblée générale mixte du 20 juin 2024 – 27^{ème} résolution)

FONCIERE VOLTA

Siège social : 3, Avenue Hoche - 75008 PARIS

Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

(Assemblée générale mixte du 20 juin 2024 – 27^{ème} résolution)

Aux actionnaires de la société **FONCIERE VOLTA**,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177, L. 22-10-56 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel et de dirigeants mandataires sociaux de la société et des sociétés liées à la société au sens des dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 10 % du capital de la société au jour où le Conseil d'administration attribuera les options.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris, le 29 mai 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris

CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES

Membre de Groupe Y Nexia
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Adrien FRICOT

Lionel ESCAFFRE